



FEDERATION
FRANCAISE DE TIR
LIBRE

*FICHE TECHNIQUE
STRUCTURES*

*Organisation de la
Fédération P1*

Date : 10/02/98

BUREAU EXECUTIF

Missions

- **au niveau international** : assurer les relations avec l'International Field Archery Association, et participer en tant que de besoin aux réunions organisées par l'IFAA, où il représente la France.
- **au niveau national** : assurer les relations avec les Pouvoirs Publics, les Administrations et tous Organismes pouvant être en relation avec la Fédération (assurance, fournisseurs...). Il est habilité à signer tous documents et contrats concernant la marche courante de la Fédération ou pour lesquels il a reçu mandat du Comité législatif.
- **au niveau Fédération** : gérer la Fédération, relations avec les Clubs, affiliation de nouveaux Clubs, gestion des licences, diffusion des informations nécessaires aux Clubs (Législation, règlements...).

Composition du Bureau et répartition des tâches

- **Président** : Relations avec les Pouvoirs publics, l'IFAA, veille à la mise en application des décisions votées par le Comité Législatif.
- **Vice président** : Seconde le Président et les autres membres du Bureau en tant que de besoins.
- **Secrétaire** : Assure la gestion courante, relations avec les Clubs (licences, documentations), instruit les dossiers de candidature de nouveaux Clubs, rédaction des divers courriers (sauf étranger).
- **Trésorier** : Gère les finances de la Fédération, Rédige en anglais tous les courriers à destination de l'IFAA, assure la traduction des documents émanants de l'IFAA ou des Clubs étrangers.

COMITE LEGISLATIF

Missions

- Définit la politique générale de la Fédération,
- Vote les propositions qui lui sont soumises par le Bureau exécutif
- Lors de l'Assemblée Générale, approuve les rapports moral et financier
- Décide de l'exclusion éventuelle de Clubs.

Composition du Comité

- Les quatre membres du Bureau exécutif
- Un conseiller législatif par Club affilié à la Fédération

Droits de vote

- Membres du Bureau exécutif :
- Conseillers législatifs :

de 1 à 10 archers :	3 voix	de 21 à 50 archers :	+ 1 voix
de 11 à 20 archers :	+ 2 voix	de 51 à 100 archers :	+ 1 voix

CONSEILLER LEGISLATIF

Missions au Comité législatif :

- Représente son Club,
- Vote les propositions présentées par le Bureau exécutif ou par un autre Conseiller législatif.

Missions auprès du Bureau exécutif

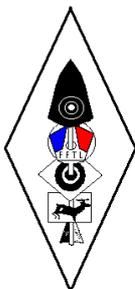
- Transmet les propositions que son Club souhaiterait voir examiner
- Transmet les différents courriers (demandes de licences, d'attestation...)

Missions dans son Club

- Il reçoit tous les courriers émanants du Bureau exécutif,
- Il représente la FFTL dans son Club, et à ce titre il doit veiller au respect des objectifs et des règlements de l'IFAA et de la FFTL

CHARGE de MISSION

- Il est chargé par le Bureau exécutif d'une ou plusieurs missions au niveau local, régional ou national,
- Ces missions peuvent être ponctuelles ou permanentes (ex : établir le calendrier des concours d'une Région et le transmettre au Secrétaire de la Fédération qui est chargé de centraliser les différents calendriers régionaux et d'en faire une diffusion générale).



**FEDERATION
FRANCAISE DE TIR
LIBRE**

*FICHE TECHNIQUE
STRUCTURES*

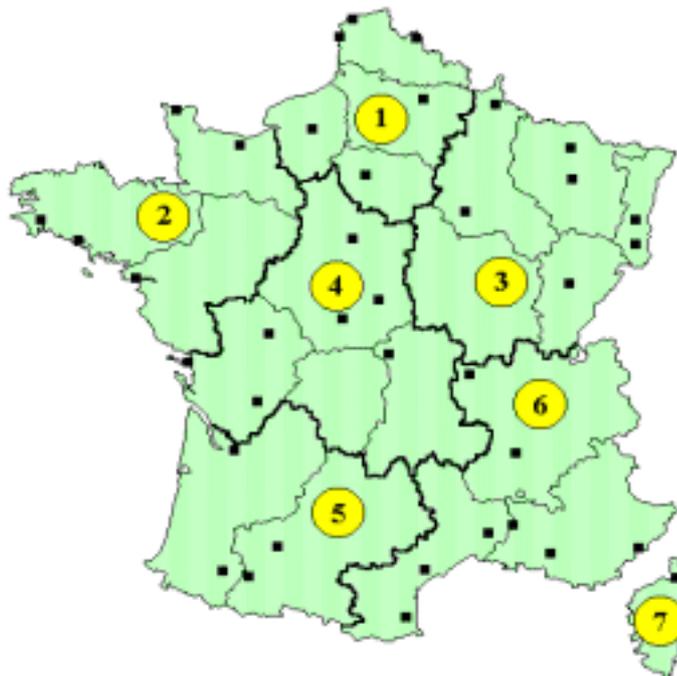
*Organisation de la
Fédération
P 2*

Date : 12/11/97

REPARTITION REGIONALE

La répartition régionale est fonction du nombre d'archers et de clubs dans chaque département.

La carte ci-contre est revue chaque année, les modifications éventuelles étant soumises au vote des Conseillers législatifs



STRUCTURE des ZONES :

ZONE 1 (Nord)

Régions Ile de France, Haute Normandie, Picardie, Nord - Pas de Calais

ZONE 2 (Ouest)

Régions Bretagne, Basse Normandie, Pays de Loire

ZONE 3 (Est)

Régions Champagne - Ardennes, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté

ZONE 4 (Centre)

Régions Poitou - Charentes, Centre, Limousin, Auvergne

ZONE 5 (Sud-ouest)

Régions Aquitaine, Midi - Pyrénées,

ZONE 6 (Sud-est)

Régions Languedoc - Roussillon, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Rhône - Alpes

ZONE 7 (Corse)

Corse

☞ CONSTITUTION du CALENDRIER :

Les propositions de dates doivent être adressées aux **Chargés de mission** avant fin octobre de chaque année pour éviter des doublons sur des concours organisés par des Clubs proches. Après accord définitif, le calendrier national sera mis en forme et adressé aux Clubs en Décembre.

CONTACTS :

Pour les Zones 1 - 2 - 3:

Frédéric GILET z 01 34 61 07 89
18, rue Marcel Rivière 78320 La VERRIERE

Pour les Zones 4 - 5 - 6 - 7

Patrice ECLAIRCY z 05 45 84 17 46
Imprimerie Eclaircy BP 19 - 16500 CONFOLENS